

25 août 2022

Chers concitoyens,

Vous êtes plusieurs à vous interroger sur l'état actuel des allées du cimetière. Il ne s'agit pas d'un état « d'abandon ».

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est interdit d'utiliser les produits phytosanitaires (pesticides) dans les cimetières, terrains de sport, voirie etc...

Bien que disposant d'un contrat d'entretien avec une société locale jusqu'en avril 2023, cette situation créée par la loi n'a pas été prévue.

Je vous demande donc de faire preuve de patience plusieurs solutions sont à l'étude, désherbage manuel, aménagement paysager, espace enherbé, en collaboration avec le réseau FREDON, allées perméables. Plusieurs devis sont en cours.

L'objectif étant de proposer un cimetière propre et entretenu, ce que n'a pas permis cet été en particulier la sécheresse favorisant les mauvaises herbes.

Mes Adjoints et moi-même vous tiendrons informés des suites données à ce dossier sensible.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire, Syndic de la CSGBI

Jean-Louis THOMAS

